

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 26 août 2015

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Remplacement des menuiseries extérieures du bassin de la piscine de Boulay – Marchés de travaux - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est arrivée à son terme. L'ouverture des plis a été effectuée. L'analyse des offres est terminée.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse des offres

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les marchés de travaux cité en objet avec l'entreprise SIMALU pour un montant de 45542,97 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Etude de définition pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement des communes de Brouck et Valmunster ainsi que des hameaux ou habitations isolées de la CCPB – Marchés de services - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est arrivée à son terme. L'ouverture des plis a été effectuée. L'analyse des offres est terminée.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché d'étude cité en objet avec l'entreprise BEREST pour un montant de 63750 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Marché d'exploitation des installations de génie climatique – Avenant n°6

Monsieur le Président informe le bureau que l'avenant est rédigé pour entériner le changement de gestion du paiement de la fourniture de gaz pour deux bâtiments de la CCPB (passage d'un marché CP à un marché température).

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres et le projet d'avenant,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 6 du marché d'exploitation des installations de génie climatique,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Marché de réhabilitation des vestiaires de la piscine de Boulay – Lots 1 et 4 – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau des propositions des entreprises titulaires des lots cités en objet. Ces offres répondent à notre demande pour la rénovation de la faïence murale autour du bassin, non prévue au bassin mais indispensable pour terminer la rénovation du carrelage du site.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les procès-verbaux de la commission d'ouverture des plis,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les avenants n°1 du marché de réhabilitation des vestiaires de la piscine – Lot 1 – Entreprise SDM Construction pour un montant de 2454 € HT, qui fait passer le montant global du marché de 24266 € HT à 26720 € HT soit une plus-value de 10,11 % et Lot 4 – Entreprise T2C pour un montant de 2858,90 € HT qui fait passer le montant du marché de 49300 € HT à 52158,90 € HT soit une plus-value de 5,8 %.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Marché de maîtrise d'œuvre – Déconnexion de fosses septiques et assainissement du chemin sous les vignes – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau de la demande du maître d'œuvre concernant une rémunération supplémentaire suite à la décision de la CCPB de modifier le mode d'assainissement retenu pour le Chemin sous les Vignes, ce qui a entraîné des études supplémentaires.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu les procès-verbaux de la commission d'ouverture des plis,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 1 du marché coté en objet qui fixe le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 22974,75 € HT, soit une plus-value de 6,7 %.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Président explique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Compte tenu des nouveaux locaux à gérer par la CCPB et de l'augmentation des repas servis à la cantine, il convient de renforcer les effectifs du service du personnel d'entretien et de cantine.

Le Président propose donc au bureau :

La création d'un emploi d'agent de service (entretien et livraison des repas de la cantine) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 29,13 / 35[°] à compter du 01/09/2015. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique. Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, sur la base du 1^{er} échelon.

L'exposé du Président entendu,

Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du comité technique,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du président et de modifier en conséquence le tableau des emplois
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Jubilé de M. Alphonse Bastian

Monsieur le Président rappelle au bureau la décision de l'ensemble des élus du territoire de saluer le jubilé de M. Bastian (50 ans de maire) par l'achat d'un cadeau groupé de l'ensemble des collectivités du secteur. La CCPB s'est proposé de centraliser cette action.

Par conséquent, il convient aujourd'hui d'en fixer les modalités. M. Bastian a demandé une participation pour un voyage. Il est donc proposé de verser directement sur son compte personnel l'ensemble des sommes collectées. Le total est de 1415 €, versé par la CCPB. La CCPB récupérera ensuite les sommes versées par chacun des participants sauf sa participation de 200 €. Les sommes collectées ainsi s'élèvent à 1215 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du président pour le versement du cadeau de M. Bastian, à savoir le versement de 1415 € pour la participation au voyage et la récupération de 1215 € auprès des participants (communes membres de la CCPB) détaillée comme suit :
 - Bannay, Bionville-sur-Nied, Coume, Denting, Guinkirchen, Hinckange, Mégange, Momerstroff, Narbéfontaine, Niedervisse, Ottonville, Piblang, Roupeldange et Volmerange-lès-Boulay pour 50 € chacune
 - Condé-Northen pour 40 €
 - Brouck pour 25 €
 - Helstroff, Obervisse, Valmunster, Varize et Velving pour 30 €
 - Bettange pour 100 €
 - Boulay pour 200 €
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Mise aux normes de l'assainissement d'Obervisse - Signature des conventions et prise en charge des travaux au domicile des particuliers

Monsieur le Président rappelle que les travaux à Obervisse viennent de débuter. Etant donné que certains travaux ont lieu en domaine privé, il y a lieu de signer une convention avec les particuliers qui régit les modalités d'intervention de la CCPB.

Concernant la participation des particuliers aux travaux, M. le Président rappelle que les anciens syndicats d'assainissement ont toujours pris à leur charge la totalité du coût des travaux lié à la déconnexion des fosses septiques ou à la réfection des branchements. Le bureau s'accorde sur la baisse des subventions et l'augmentation du reste à charge pour la CCPB mais ne tient pas à briser l'équité entre les usagers de la CCPB. Le président propose donc la prise en charge intégrale du coût des travaux.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions « travaux » pour la mise en conformité des branchements et la déconnexion des fosses septiques en partie privative sur Obervisse,
- 2) D'acter la prise en charge totale du montant des travaux non subventionnés
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°9 : Conventions pour le recyclage agricole des boues d'épuration de la station de Téterchen

Monsieur le Président informe le bureau qu'il y a lieu de renouveler les conventions citées en objet avec deux agriculteurs, l'EARL Schlitter et M. Marc SCHOUMACHER.

Cette prestation n'entraîne aucune prise en charge financière pour la CCPB car l'agriculteur récupère de l'engrais pour ses parcelles.

L'exposé du Président entendu,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les conventions citées en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 10 : Salon du Livre – Convention d'organisation avec l'ULMJC du Pays de Nied

Monsieur le Président informe le bureau que l'ensemble des frais réglés par l'ULMJC ont été vérifiés et validés. Pour rappel il s'agit principalement des frais que l'ULMJC avance pour la CCPB dans le cadre de Boulay Bouq'In pour des dépenses que la communauté de communes ne peut régler elle-même. Le montant des sommes dues à l'association s'élève à 2693,68 €.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention d'organisation de Boulay Bouq'In 2015,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 11 : Formations BAFA – Refacturation aux différents partenaires

Monsieur le Président rappelle que la CCPB a été moteur dans la formation BAFA d'un certain nombre d'agents d'animation pour améliorer la capacité de tous à répondre à la réforme des rythmes scolaires en pouvant proposer des ateliers innovants pour les enfants. Dans ce cadre, il a été convenu que la CCPB centraliserait les dépenses de formation puis refacturerait aux partenaires au prorata du nombre de participants sur la base de 300 euros par personne formée pour la deuxième phase de la formation en juillet 2015 (voir délibération du 25/09/14 pour la phase 1). 20 personnes ont été formées soit une facture globale de 6000 euros.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'acter la répartition des frais suivants et autoriser le Président à recouvrer les sommes liées aux frais de formation au BAFA auprès des différents partenaires :
 - 2400 euros restent à charge de la CCPB pour ses agents qui ont été formés
 - 1500 euros à charge de la ville de Boulay
 - 600 euros à charge de la commune de Téterchen
 - 600 euros à charge de la commune de Coume
 - 300 euros à charge de la commune d'Eblange
 - 300 euros à charge de la commune d'Otonville
 - 300 euros à charge de la commune de Condé-Northen
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 12 : Sponsors salon du livre 2015

Monsieur le Président informe le bureau des sommes qui sont à percevoir par les sponsors pour la sixième édition de Boulay Bouq'In.

Les sommes restant à percevoir sont les suivantes :

- SIB : 1500 €
- Super U : 1000 €
- JD Travaux : 800 €
- Société des Eaux de l'Est : 2000 €
- Mc Donald's Boulay : 700 €
- SOGEA Est : 1000 €

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter les participations ci-dessus pour l'organisation du salon du livre 2015
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 13 : Ordures Ménagères – Marchés de prestation de service – Collecte des DDS à la déchèterie

Monsieur le Président explique au bureau qu'il y a lieu de modifier le bordereau des prix unitaires pour ce marché conclu avec CEDILOR. En effet, deux prestations nouvelles ont été ajoutées au marché : la collecte des radiographies et les produits non identifiés.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 1 du marché cité en objet avec CEDILOR,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,